

9 octobre 2020

## Relance du programme de soutien financier aux actions de la PRDS!

Suspendu temporairement en raison de la pandémie, c'est avec plaisir que nous vous annonçons la reprise des dépôts de demande de soutien financier aux actions issues de la Politique régionale de développement social (PRDS).

Malgré les événements bouleversants des derniers mois, les objectifs priorités dans le plan d'action sont toujours d'actualité. Ainsi, les actions collectivement retenues permettront d'assurer le déploiement de projets partenariaux par l'entremise de cellules de travail, et ce en adéquation avec les besoins de la population.

Plusieurs dates sont prévues afin de déposer votre demande de soutien financier :

- 30 octobre 2020
- 30 janvier 2021
- 30 avril 2021

Sachez que les acteurs et actrices en soutien à la PRDS sont soucieux et respectueux du rythme de mobilisation variée des différentes organisations et communautés. En conséquence, ils et elles s'assureront d'un partage équitable des ressources tant humaines que financières en vue de soutenir les actions qui seront déployées au cours des prochaines années.

### Qu'est-ce qu'une cellule de travail? :

Il s'agit d'un collectif de partenaires multiréseau et/ou multisectoriel qui se mobilise pour l'atteinte d'une action commune qui contribue à la mise en œuvre de la PRDS et de son plan d'action.

## Comment prendre part à la mise en œuvre du plan d'action de la PRDS?

1. Prenez connaissance du [plan d'action](#) et identifiez les actions auxquelles vous contribuez ou auxquelles vous souhaitez contribuer.
2. Renseignez-vous auprès des organismes identifiés dans la colonne « Partenaires» pour chacune des actions identifiées afin de connaître l'état d'avancement des travaux.
3. Si les travaux n'ont pas débuté, vous pouvez les initier en vous assurant de mobiliser les partenaires identifiés.
4. Lorsque les partenaires seront mobilisés, vous devrez compléter le plan de travail et, si nécessaire, le formulaire de demande de soutien financier. Pour réaliser ces étapes, vous pouvez être accompagné. Faites votre demande à l'adresse suivante : [developpementsocial@laval.ca](mailto:developpementsocial@laval.ca).  
Le plan de travail, le formulaire de demande de soutien financier et le guide pour compléter la demande sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Activites/soutien-financier-aux-organismes.aspx>
5. Lorsque votre plan de travail sera complété et si nécessaire le formulaire de demande de soutien financier, vous devez le déposer au comité de coordination élargie aux dates prévues de dépôt : [developpementsocial@laval.ca](mailto:developpementsocial@laval.ca).

Pour toutes autres questions ou commentaires, nous vous invitons à communiquer avec nous aux coordonnées suivantes : [developpementsocial@laval.ca](mailto:developpementsocial@laval.ca) ou au 450-978-6888 poste 7529.